



## **Postulat : « Ecoliers : En route pour l'école à vos risques et périls ? »**

Plusieurs accidents de la route ces dernières années ont fait des blessés notamment parmi les enfants. Pour rappel, et seulement en 2018, une fillette de 8 ans a subi une fracture ouverte du tibia alors qu'un autre enfant a eu un écrasement du thorax et le bassin déplacé en traversant sur un passage pourtant protégé. Par ailleurs, plusieurs pétitions de parents ont été envoyées aux établissements scolaires demandant des solutions pour s'assurer de la sécurité de leurs enfants. Les familles s'impatientent, mais aussi les établissements scolaires soucieux de la sécurité de leurs élèves qui se retrouvent bien désarmés pour répondre aux préoccupations légitimes de parents, car ces décisions relèvent de la Municipalité.

En notre qualité de membres de la commission d'établissement de la Sallaz, nous sommes sensibles aux préoccupations émises à plusieurs reprises par les parents et les professionnels. Dans ce cadre nous avons été interpellés dernièrement pour savoir comment assurer la présence de patrouilleurs sur les passages piétons lors des arrivées et sorties d'école. Or, ces patrouilleurs semblent être devenus une denrée rare. Leur engagement semble comporter des obstacles difficiles à comprendre. Compte tenu sans doute de leur statut salarial, leur permanence aux postes désignés se fait de plus en plus difficile. Pourtant leur action de prévention des accidents de circulation est essentielle, et leur présence aux abords des écoles appréciée par parents et enseignants, car ils exercent aussi, implicitement, une fonction de prévention du racket entre enfants et de tentative de deal auprès des écoliers.

Pour ces diverses raisons, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre des mesures concrètes, pour sécuriser de manière pérenne le cheminement des enfants jusqu'à l'école en étudiant notamment les points suivants avec tous les services concernés :

- **Identifier les passages protégés à fort trafic où cheminent les enfants.**
- **Déployer de patrouilleurs scolaires toute l'année en facilitant leur engagement et, cas échéant, en sollicitant en priorité ceux qui doivent des heures d'intérêt général, réduisant ainsi l'utilisation d'agents auxiliaires de la police.**
- **Faire en sorte que les feux de circulation, existants aux endroits identifiés, arrêtent le trafic automobile plus longtemps avant et après la durée du vert de celui des piétons.**
- **Veiller à ce que les plus jeunes fréquentent l'école la plus proche de leur domicile pour éviter les déplacements trop longs, ce qui n'est pas toujours le cas.**
- **Utiliser des bus adaptés au transport de personne pour les rares cas qui le nécessitent.**

Nous vous remercions, chères et chers collègues, de soutenir ce postulat afin qu'une commission soit créée pour trouver ensemble les solutions les mieux adaptées pour sécuriser le parcours des enfants qui se rendent à l'école.

Lausanne, le 28 janvier 2020

Nicola DI GIULIO  
Conseiller communal Lausannois (PLC)

  
Paola RICHARD-DE PAOLIS  
Conseillère communale Lausannoise (PS)